

PROCES-VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 juillet 2022

Etaient présents : GOUIRAND Alain, LEBouc Nathalie, BONETY Myriam, BLANC Chantal, EYMARD Laurence, CALAC Jean-Baptiste, CAVALIER Baptiste, RODRIGUEZ Marielle, FIORITO Marie-Laure, MISTRE Suzie, GARCIA Jean.

Etaient absents représentés : M. FRANC Daniel (pouvoir à Mme BONETY Myriam), M. MERLINO Bernard (pouvoir à M. GOUIRAND Alain), M. NOUVEL Yannick (pouvoir à Mme RODRIGUEZ Marielle).

Absente excusée : Mme LEMEUR Sabrina.

Secrétaire de séance : Madame LEBouc Nathalie est nommée secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

1 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 07 juillet 2022

2 – Domaine de La Bonde : dossier de préemption

3 – Délégation du droit de préemption au profit de COTELUB sur le domaine de La Bonde

Questions diverses

1 – Approbation du Procès-Verbal du 07 juillet 2022

Lecture du PV du 07 juillet 2022 est donnée.

L'assemblée **APPROUVE** à l'unanimité le PV du 07 juillet 2022.

2 – Domaine de La Bonde : dossier de préemption

Monsieur Le Maire annonce à l'assemblée que le domaine de « La Bonde » est à la vente, qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme et que dans ce cadre-là l'assemblée doit se prononcer sur son droit de préemption.

CAVALIER B : « *Comment la commune a-t-elle su que le domaine était à la vente ?* »,

Le Maire : « *Par la réception de la DIA envoyée par le notaire chargé de la vente* »,

BLANC C : « *La SAFER est-elle informée de cette vente ?* »

Le Maire : « *Oui, car nous avons aussi reçu de la SAFER une DIA* »,

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

L'assemblée à la majorité vote **CONTRE** la DIA.

Abstentions = 5 (LEBOUC N.-FRANC D.-BONETY M.-CALAC JB.-GARCIA J.)

Pour = 0

Contre = 9 (GOUIRAND A.-MERLINO B.-EYMARD L.-BLANC C.-CAVALIER B.-MISTRE S.-RODRIGUEZ M.-FIORITO ML.-NOUVEL Y.)

BLANC C. : « *Pourquoi vous abstenez-vous ?* »,

BONETY M. : « *Dans cette acquisition nous ne sommes pas certain que la commune puisse obtenir la cession de la plage* »,

BLANC C. : « *Nous n'avons pas encore lancé la modification du PLU, il y aura donc toujours possibilité de négocier pour la cession de la plage lors de l'étude du PLU* »,

LEBOUC N. : « *Il aurait fallu casser la vente pour obtenir la plage avant le lancement du projet* ».

3 – Délégation du droit de préemption au profit de COTELUB sur le domaine de La Bonde

COTELUB souhaite préempter et demande le transfert de préemption à leur nom.

RODRIGUEZ M. : « *COTELUB a-t-elle vraiment l'intention d'acheter ?* »,

LEBOUC N. : « *Si COTELUB ne peut pas préempter, nous prenons le risque de perdre la plage* »,

BLANC C : « *Si COTELUB préempte aura-t-on u pouvoir décisionnaire sur le projet ?* »,

RODRIGUEZ M. : « *COTELUB n'a que la compétence tourisme, la commune a la maîtrise de son PLU* »,

RODRIGUEZ M. : « *Avant de se prononcer il serait judicieux d'inviter le Président de COTELUB lors de la présentation du projet pour connaître son avis* ».

Par manque de précisions, de renseignements et de connaissance du projet, la décision est reportée lors d'un prochain conseil municipal.

Questions diverses

NEANT.

Fin de la séance : 19 H 50

Le Maire,

A. GOUIRAND

Le Secrétaire de Séance,

LEBOUC N.